

Direction Générale

Tél. : 04 79 65 17 75

Fax : 04 79 25 98 47

Courriel : secretariat-general@mairie-lamotteservolex.fr

Affaire suivie par : Luc BERTHOUD

Nos Réf. : LB/nr

Vos Réf. :

Objet :

P.J. :

Monsieur Cédric RICHARD

Vice - Président de l'association

Défendre et servir la Motte

2149 Chemin de la Fontaine

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Le 23 avril 2009

Cher

Monsieur le Vice - Président,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier électronique relatif à la problématique des antennes relais et je vous en remercie.

En ce qui concerne la déclaration de travaux concernant l'antenne relais de l'opérateur orange au niveau d'un pylône d'éclairage du stade Raoul Villot, je vous confirme que celle-ci a été accordée en juillet 2007.

Le bail a été signé le 7 novembre 2007 entre Gérard PERRIER, alors maire, et Yves BERENGUER, Directeur de l'Unité de Pilotage Réseau Centre Est.

Pour ma part, j'ai été saisi de ce dossier le 6 mai 2008 par une lettre circulaire des résidents du Clos Fleuri à laquelle j'ai apporté une réponse en date du 19 mai 2008.

Ensuite, en concertation avec les riverains, nous avons organisé une réunion publique le 9 juillet 2008 en présence de l'opérateur qui a répondu à la demande d'effectuer des mesures. Celles-ci ont eu lieu le 31 juillet 2008 en présence de Madame Anne ROUTIN, 1^{ère} adjointe, et en différents lieux définis par les riverains. Les résultats de ces mesures ont été transmis en mairie le 8 octobre 2008, puis communiqués à une représentante des riverains le 25 novembre 2008.

Je reste bien évidemment à l'écoute des habitants du Clos Fleuri et des responsables des clubs sportifs utilisateurs des stades comme je l'ai été depuis plus d'un an déjà, afin de relayer leurs demandes.

Je regrette que, sur ce dossier, tous les élus de la majorité municipale précédente n'aient pas appliqué les préconisations de la charte nationale qui régit les relations entre les opérateurs de téléphonie mobile et l'Association des Maires de France, notamment en termes d'information et de concertation.

L'action de mon équipe municipale s'inscrit dans le respect de cette convention et va même au-delà, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors du dernier conseil municipal du 31 mars 2009.

En effet, face à l'incertitude juridique et scientifique liée à ce dossier, la municipalité a décidé, depuis le début de l'année, de ne plus répondre aux sollicitations des opérateurs tant que les conclusions du Grenelle des Antennes de ce 23 avril n'auront pas été tirées.

Cette réunion doit se prolonger par la tenue de deux journées de travail : la première le 6 mai sur les antennes et la seconde, le 14 mai, sur les téléphones, et les mesures qui en découleront devraient être annoncées à la fin du mois de mai.

Vous remerciant de votre récente sollicitation sur ce dossier initié le 12 juin 2007,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice - Président, l'expression de mes sincères salutations.

très cordialement .

Le Maire



Luc BERTHOUD